

RELEVE DES AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER
1^{er} septembre 2004

ORDRE DU JOUR	AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
<p><u>Politique des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs : application des critères</u></p>	<p>POLITIQUE PEDAGOGIQUE ET PRIORITES</p> <p><u>Vote 1 :</u> deux points : Liste des disciplines ayant les besoins les plus importants : <ul style="list-style-type: none">▪ Langues▪ Informatique▪ STAPS▪ Economie-gestion▪ Information communication Liste des composantes étant les plus sous-encadrées : <ol style="list-style-type: none">1. IUT Tarbes2. UFR Langues3. IUT A4. STAPS<p>Vote : 15 voix pour, 1 refus de vote</p><p><u>Vote 2 :</u> Vote sur des fourchettes de postes par discipline concernée, (objectif conçu dans une logique pluri-annuelle) : <ul style="list-style-type: none">▪ Langues : 3 à 5▪ Informatique : 3 à 5▪ STAPS : 2 à 3▪ Eco-gestion : 3 à 5▪ Information communication : 2 à 3<p>Vote : 3 refus de vote, 13 voix pour</p><p>EXAMEN DES POSTES</p><p><u>Cas des détachements et disponibilités</u></p><p><u>Vote 3 :</u> Le CEVU propose aux instances et notamment à la CPE et au CA de se prononcer sur la règle de gestion suivante : sauf cas exceptionnels, publication du poste après la première période de détachement et au bout d'un an de disponibilité. Vote : 2 abstentions, 11 voix pour</p><p><u>Vote 4 :</u> Le CEVU examine d'abord les postes classés 3 et 2 en redéployabilité pédagogie. Au vu de cet examen, ils sont redéployables. Une liste de postes non vitaux en enseignement et recherche en découle sous réserve d'une validation des éléments recherche par le CS.</p><p>Après débat et prise en compte de certains</p></p></p>	

	<p>éléments, le CEVU vote sur la proposition suivante : 1 à 2 postes supplémentaires doivent être mis au pot commun pour physique et 1 à 2 postes supplémentaires également pour chimie. Vote : 2 refus de vote, 9 voix pour</p> <p><u>Vote 5 :</u> Le CEVU examine les postes classés 0 et 1 en redéployabilité. Sont examinés les cas des postes classés 1 en redéployabilité pédagogie et non vital en recherche (le cas ne se présente qu'en STAPS). La proposition suivante est mise au vote : aucun poste de STAPS ne doit être mis au pot commun Vote : 2 refus de vote, 9 voix pour</p> <p><u>ENVELOPPE IUTS</u></p> <p><u>Vote 6 :</u> Après examen de la situation des deux IUT, les enveloppes sont conservées telles qu'elles sont présentées. Vote : 2 refus de vote, 9 voix pour</p>	

L'Attachée d'Administration
Scolaire et Universitaire
Chef de la Division de la Scolarité

M. BRUGAROLAS